

NOTE DE SERVICE N°3 : ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Publics concernés :

Les animations pédagogiques de circonscription s'adressent à tous les enseignants du 1^{er} degré en poste. Les remplaçants, les PE affectés sur des postes fractionnés sont également concernés. **Les inscriptions se dérouleront du lundi 26 septembre 2022 (9h00) jusqu'au vendredi 21 octobre 2023 (minuit).**

Les fonctionnaires stagiaires, les psychologues scolaires, les maîtres des réseaux, les coordonnateurs ULIS, les professeurs affectés en SEGPA, les directeurs déchargés à 100%, les PEMF sont dispensés des animations pédagogiques.

Les enseignants T1/T2/T3 bénéficient d'un plan de formation spécifique : une note de service propre sera transmise.

Modalités :

Le projet départemental, dans le respect des consignes ministérielles, repose essentiellement sur les apprentissages fondamentaux. Chaque enseignant devra se positionner sur un module de formation obligatoire en fonction de son cycle et pourra s'inscrire à des modules optionnels pour utiliser les 18 heures réglementaires.

- Le choix du cycle, du niveau est déterminé par le nombre d'élèves le plus élevé dans un cycle, dans un niveau.
- Pour les personnels travaillant à temps partiel, la participation aux animations est déterminée au prorata du nombre d'heures travaillées.
- L'inscription à 18 heures d'animations pédagogiques est obligatoire pour tous les enseignants titulaires. L'IEN de chaque circonscription veillera à la mobilisation de tous et inscrira d'office ceux qui n'auraient pas procédé à leur inscription. (Sans leur laisser le choix)
- Il est demandé de ne pas dépasser les 18 heures.
- Cette année, il est proposé un dispositif à public désigné pour toutes les circonscriptions. Les équipes de circonscription devront alors établir la liste des personnes à prévenir et à convoquer.
- La quotité horaire des modules peut varier ; allant de 3 à 9 heures. Il est important de rappeler aux enseignants qu'ils doivent vérifier leur total horaire.

Absences :

- Toute absence (prévue ou imprévue) doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'IEN de la circonscription. Cette absence doit être justifiée au même titre qu'une absence sur le temps de travail devant élèves. Les justificatifs devront être transmis également aux services de la DIPER3.

- Sur la feuille d'émargement, le formateur précisera **absent non excusé** si aucune information n'a été communiquée ou **excusé** si l'enseignant a transmis les justificatifs de son absence à la circonscription.
- Un courrier sera envoyé systématiquement aux personnes inscrites et non présentes afin de justifier leur absence si cela n'a pas été fait au préalable.
- Toute absence injustifiée ou pour un motif accordé sans traitement fera l'objet d'une retenue sur salaire.

Indemnisation :

- Tous les professeurs des écoles recevront une convocation pour chaque temps de formation.
- Cette convocation, faisant également office d'état de frais, est à renvoyer à la DIPER3 pour, le cas échéant, bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement.
- Les déplacements à travers les communes d'une même unité urbaine ne donnent pas lieu à remboursement.

Consultation de l'offre (voir tutoriel. Annexe 5)

• La consultation des modules et l'inscription s'effectuent en ligne avec l'application nationale **GAIA** à l'adresse suivante : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/>

• L'identification se fait avec votre identifiant et votre mot de passe académique.

• GAIA est accessible dans le bloc « mon dossier administratif » qui se trouve en bas de la colonne de droite. Après avoir cliqué sur ce lien, vous êtes redirigé vers l'application GAIA.

• Attention : veuillez sélectionner « **1 er degré 027** » et non pas « Académie de Rouen » puis cliquez sur le bouton « suivant ».

• Cliquer sur « Consultation du plan » puis indiquer le code du dispositif correspondant à la circonscription. Pour rappel : Code Libellé **22D0270004 IEN EVREUX 5 ANIMATIONS PEDAGOGIQUES**

Un tutoriel est mis à votre disposition pour guider la démarche d'inscription en ligne (Cf.- Annexe 5).

Situations particulières* : Elles peuvent entraîner une dispense d'animation pédagogique après sollicitation d'une autorisation d'absence auprès de l'I.E.N. de circonscription :

➤ **Les réunions d'information syndicale :**

Les enseignants qui souhaitent participer à une réunion d'information syndicale pourront solliciter une autorisation d'absence auprès de l'IEN de la circonscription pour une animation pédagogique.

➤ **Actions culturelles :**

Les actions culturelles sont toutes inscrites au Plan Départemental de Formation (PDF). Les enseignants retenus à une ou plusieurs actions et qui recevront un temps de formation hors temps scolaire (Résidences d'artistes, ateliers de pratique artistique, Dévoreurs, Croqueurs, Incorruptibles, Ecole et cinéma, Fréquence Andelle, Chantons ensemble) pourront solliciter une autorisation d'absence auprès

de l'IEN de la circonscription pour une animation pédagogique (uniquement sur un module optionnel de 3 heures).

➤ AGEEM :

Les formations proposées par l'association AGEEM seront intégrées au PDF. Les enseignants du cycle 1 retenus à ces formations pourront demander à leur IEN la récupération de 6 heures sur des modules optionnels. Le responsable des formations éditera une liste qui sera transmise à la DIPER pour édition de convocation.

➤ Formation MAT (Maître d'Accueil Temporaire) :

Cette année, 2 types de formation seront proposés les mercredis après-midis :

Une formation de base (12 heures) pour tous les nouveaux MAT et une formation continue de 6 heures pour les MAT déjà formés. Les enseignants retenus à ces modules pourront solliciter une autorisation d'absence auprès de l'IEN de la circonscription :

A deux animations pédagogiques (6 heures) pour les nouveaux MAT

A une animation pédagogique (3 heures) pour les autres MAT

➤ Directeurs d'école :

Les temps de réunion ou de formation des directeurs d'école, par circonscription, seront inscrites au PDF. Ces actions entrent dans les 24 heures de concertation et de travail d'équipe pédagogique. Il n'y a pas d'exonération d'animation pédagogique. Après envoi des listes à la DIPER, des convocations seront éditées et un remboursement des frais de déplacement assuré.

➤ Formations proposées par les partenaires (CANOPE, USEP) :

Les actions de formation proposées par CANOPE et l'USEP n'entrent pas dans le plan des animations pédagogiques à candidature individuelle. Néanmoins, les enseignants peuvent y participer en s'inscrivant directement auprès de ces partenaires. Une fois retenus, ils solliciteront une autorisation d'absence auprès de l'IEN de la circonscription pour une animation pédagogique (uniquement sur un module optionnel de 3 heures). A partir des listes transmises par nos partenaires, des convocations seront éditées et les frais de déplacement pris en charge.

➤ Plan Math et Plan Français :

Les PE retenus au dispositif « Plan Math » ou « Plan Français » sont dispensés des 18 heures d'animations pédagogiques.

➤ Formation T1/T2/T3 :

Une formation spécifique sera proposée à tous les enseignants T1/T2/T3 à hauteur de 18 heures. Ils ne participeront pas ou seulement en partie aux animations pédagogiques de leur circonscription. Une note de service détaillant la mise en œuvre de cette formation leur sera communiquée.

ATTENTION : Ce plan de formation est prioritaire sur la participation au dispositif « Plan Maths » ou « Plan Français ».

➤ Formation sciences :

Les actions de formation proposées par le groupe Sciences se dérouleront hors temps scolaire. Les enseignants retenus à ces dispositifs pourront solliciter une autorisation d'absence auprès de l'IEN de la circonscription pour une animation pédagogique (uniquement sur un module optionnel de 3 heures).

Public désigné :

Numérique :

Suite aux engagements de certaines écoles dans des projets nationaux (ENIR, Label Numérique, Plan de Relance), des heures d'animation numérique seront attribuées aux équipes concernées par le biais du dispositif à Public Désigné. **Les enseignants retenus seront prévenus et ne s'inscriront qu'aux 9 heures obligatoires et à seulement 3 heures optionnelles.**

Innovation/recherche (annexe 4 et 5) :

Pour cette année, deux modules Innovation/recherche sont proposés aux équipes de chaque circonscription. Seuls les enseignants retenus par l'IEN de la circonscription participeront à cette formation de 9 heures. Il est demandé aux enseignants intéressés par ces modules de faire parvenir à leur IEN un écrit expliquant leurs projet et motivation et ce avant la fin des inscriptions sur GAÏA. **Les enseignants retenus s'inscriront alors uniquement au module obligatoire Mathématiques ou Français.**

Laïcité et valeurs de la République :

35 enseignants seront désignés par l'IEN de circonscription pour participer à 6 heures de formation « Laïcité et valeurs de la République ». **Ces enseignants seront informés et ne s'inscriront alors uniquement qu'au module obligatoire et à un seul module optionnel de 3 heures.**

Cycle 1**9 heures : 1 module obligatoire**

Intitulé	Modalité	Module	Date
Mathématiques : Langage et résolution de problèmes	En présentiel 3 fois 3 heures	11753	9 novembre matin
			18 janvier matin
			10 mai matin

9 heures : trois modules au choix

Intitulé	Modalité	Module	Date
Public ciblé : proposé uniquement aux directeurs Travail entre pairs : partage d'outils entre directeurs	Présentiel 3 heures	11969	7 juin
EPS : jeux de lutte	Présentiel 3 heures	11770	25 janvier
Usage du numérique au service des apprentissages en maternelle	Présentiel 3 heures	11760	07 décembre
Crédit temps : projets d'école et partenaires (canopé..)	Présentiel 3 heures	11755	
LV : éveil linguistique en maternelle	Présentiel 3 heures	11754	Courant janvier
Magistère ASH : scolarisation élèves TSA	Distanciel 3 heures	11759	
Magistère : modalité d'apprentissage : apprendre en s'exerçant	Distanciel 3 heures	11762	
Magistère : projet EDD en maternelle	Distanciel 3 heures	11761	

Cycle 2 et 3

9 heures : 1 module obligatoire			
Intitulé	Modalité	Module	Date
Enseigner la Fluence en cycle 2 et 3	Présentiel 3x 3 heures	11752	30 novembre après-midi
			01 février
			03 mai

9 heures : trois modules au choix			
Intitulé	Modalité	Module	Date
Public ciblé : proposé uniquement aux directeurs Travail entre pairs : partage d'outils entre directeurs	Présentiel 3 heures	11969	07 juin matin
EPS : Savoir nager en sécurité OU Savoir rouler à vélo	Présentiel 3 heures	11765	12 avril matin
		11766	24 mai matin
Numérique : Le numérique au service de la différenciation pédagogique	Présentiel 3 heures	11763	05 avril matin
Pédagogie de projet en langues vivantes C2	Présentiel 3 heures	11769	12 avril après-midi
Pédagogie de projet en langues vivantes C3	Présentiel 3 heures	1168	31 mai après-midi
Magistère Arts : approche sensible	Distanciel 3 heures	11767	
Magistère ASH : scolarisation élèves TSA	Distanciel 3 heures	11759	

COLLECTIF APPRENANT – Module A.

Poursuite de notre constellation - Innover en appui sur nos récents acquis

Faire confiance et laisser davantage de place à l'ingéniosité des enseignants ! L'innovation peut se définir comme une réponse nouvelle à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement en vue d'apporter une amélioration de l'efficacité et du bien-être des élèves.

La notion d'innovation est très relative, il ne s'agit pas de réinventer l'école et de trouver ce que personne n'aurait jamais pratiqué auparavant, mais bien d'innover pour soi, pour son école, pour dépasser des difficultés, pour rechercher des approches plus efficaces.

Seul, il n'est pas aisé d'oser changer, d'oser innover. L'année de constellation a permis de vous rassurer en constituant un petit groupe de collègues prêts à chercher ensemble, à essayer, à **partager des difficultés, à mutualiser des réussites**. Vous éprouvez aujourd'hui le besoin de poursuivre ensemble de la sorte, ce module vous le permet.

Il est nécessaire également de pouvoir être guidé, c'est ainsi que votre équipe de circonscription se donne véritablement un rôle de guide et de tiers de confiance s'inscrivant dans une logique de mentorat bienveillant qui aide chacun à progresser.

L'objectif principal du groupe sera la poursuite des recherches collectives, la volonté de bouger les lignes de sa pratique ordinaire pour d'autant mieux développer un certain pouvoir d'agir sur la base des acquis récents.

La difficulté ne réside pas dans une quelconque thématique mais bien davantage dans la recherche et la construction d'outils de façon isolée. Poursuivre votre constellation, c'est nourrir votre **volonté de travailler entre pairs, de construire des outils de manière collaborative, et de mutualiser**.

Ce module repose donc sur l'implication de chacun et s'organise autour de l'ouverture de tiers-lieux physiques et numériques pour faciliter les échanges de connaissances :

- 9h de temps alloué à chacun pour concevoir et/ou affiner des outils, avec guidance de l'équipe de circonscription selon besoins et mise à disposition d'outils numériques de collaboration et de partage ;
- Valorisation des productions sous formats variés dont productions de capsules pédagogiques dans les classes de chacun.

9 heures d'animations pédagogiques allouées à la poursuite d'une constellation représentent la volonté d'offrir à chaque enseignant du temps pour favoriser la mise en œuvre efficace de ses idées par le développement d'une intelligence collective.

COLLECTIF APPRENANT – Module B.

Innover pour favoriser *la métacognition et la confiance en soi*

Faire confiance et laisser davantage de place à l'ingéniosité des enseignants ! L'innovation peut se définir comme une réponse nouvelle à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement en vue d'apporter une amélioration de l'efficacité et du bien-être des élèves.

La notion d'innovation est très relative, il ne s'agit pas de réinventer l'école et de trouver ce que personne n'aurait jamais pratiqué auparavant, mais bien d'innover pour soi, pour son école, pour dépasser des difficultés, pour rechercher des approches plus efficaces.

Seul, il n'est pas aisé d'oser changer, d'oser innover. Ce module a véritablement pour objet de rassurer en constituant un petit groupe de collègues prêts à chercher ensemble, à essayer, à **partager des difficultés, à mutualiser des réussites.**

Il est nécessaire également de pouvoir être guidé, c'est ainsi que votre équipe de circonscription se donne véritablement un rôle de guide et de tiers de confiance s'inscrivant dans une logique de mentorat bienveillant qui aide chacun à progresser.

L'objectif principal du groupe sera de tester des pratiques, de chercher à bouger les lignes de sa pratique ordinaire pour d'autant mieux impliquer l'élève dans ses apprentissages.

Cette implication passe nécessairement par une pédagogie développant chez l'élève son aptitude à prendre conscience de l'apprenant qu'il est. C'est pourquoi chaque enseignant du groupe s'engage à travailler sur ce domaine d'étude « **Métacognition et confiance en soi.** » avec toute latitude dans l'orientation de ses actions.

La difficulté ne réside pas dans l'ambition apparente de l'objectif et du domaine d'étude, que chacun se rassure, elle est bien davantage dans la recherche et la construction d'outils de façon isolée. C'est pourquoi il est proposé ce type de groupe partageant la **volonté de travailler entre pairs, de construire des outils de manière collaborative puis de mutualiser.**

Ce module repose donc sur l'implication de chacun et s'organise autour de l'ouverture de tiers-lieux physiques et numériques pour faciliter les échanges de connaissances :

- 3h de présentiel sur deux temps de regroupement avec votre équipe de circonscription (présentation des objectifs, apports théoriques, répartition des participants en fonction de choix de contenus, échanges d'outils...);
- 6h de temps alloué à chacun pour concevoir et/ou affiner des outils, avec guidance de l'équipe de circonscription selon besoins et mise à disposition d'outils numériques de collaboration et de partage ;
- Valorisation des productions sous formats variés dont productions de capsules pédagogiques dans les classes de chacun.

Au regard de l'effectif limité à 12 et l'intérêt que peut susciter ce module, il est demandé un petit écrit de motivation à chaque enseignant souhaitant s'inscrire.

L'entrée dans ce groupe d'expérimentation et de mutualisation « Métacognition et confiance en soi » représente 9 heures d'animations pédagogiques. Le but est bien d'offrir à chaque enseignant du temps pour favoriser la mise en œuvre efficace de ses idées par le développement d'une intelligence collective.

Tutoriel inscription :

Les inscriptions individuelles se font :

Du lundi 26 septembre 2022 (9h00) jusqu'au vendredi 21 octobre 2023 (minuit)

Les candidatures s'effectuent uniquement en ligne.

ÉTAPE 1 : Se connecter sur <https://portail-metier.ac-rouen.fr>

- ✦ Saisir votre identifiant : nom du compte de votre messagerie académique ;
- ✦ Saisir votre mot de passe : celui de votre compte de messagerie académique ;
- ✦ Valider.

ÉTAPE 2 : Accéder à GAIA

- ✦ Cliquer sur le lien GAIA dans le bloc « mon dossier administratif » qui se trouve en bas de la colonne de droite. Après avoir cliqué sur ce lien, vous êtes redirigé vers l'application GAIA.

ÉTAPE 3 : Ecran d'accueil GAIA

- ✦ Sélectionner votre entité dans le menu déroulant : « **1^{er} degré 027** » et non sur « Académie de Rouen », cliquer sur « **suivant** ».

ÉTAPE 4 :

- ✦ Cliquer sur « **inscription individuelle** » ;
- ✦ Vérifier les données, **renseigner son niveau d'enseignement** (cliquer sur la flèche en bout de ligne pour faire apparaître la liste des niveaux) ;
- ✦ Cliquer sur « **suivant** ».

ÉTAPE 5 : sur la page « liste des candidatures »

- ✦ Cliquer en bas sur « **rechercher** » ;
- ✦ Saisir le numéro du dispositif de la circonscription : **22D0270004**
- ✦ Cliquer sur « **suivant** » ;
- ✦ Ensuite cliquer sur l'intitulé du dispositif. Sélectionner les modules souhaités en cochant les cases correspondantes (**Cf Annexes 1 à 2**)
- ✦ Cliquer sur « **suivant** ».

ÉTAPE 6 : vous avez la possibilité d'obtenir un accusé de réception **en cochant la case** et en **saisissant votre adresse mail**.

Pour valider votre inscription cliquer sur « confirmer ».

Remarques :

- La loupe , la gomme , la corbeille  à droite du libellé, permettent de visualiser des éléments d'information, de modifier ou de supprimer des vœux.

Ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire. (Saturation du serveur)

En cas de difficulté, vous pouvez contacter les conseillers pédagogiques de votre circonscription.

